

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 24 mars 2020  
à 14 h**

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra par téléaccès au 201, avenue Laurier, 5<sup>e</sup> étage, le mardi 24 mars 2020, à 14 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 24 mars 2020.

**10.03** Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

**10.04** Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1206229001

Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal, et délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses.

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 6**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

---

---

Claude GROULX  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, le mardi 24 mars 2020



**Dossier # : 1206229001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

1. De créer le Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
3. De déléguer au directeur d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation de dépenses.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2020-03-24 10:45

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206229001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 25 janvier 2020, le Canada identifie un premier cas de COVID-19 sur son territoire. Quelques semaines plus tard, le 12 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) affirme que la propagation du coronavirus est désormais au stade d'une pandémie mondiale. Le lendemain, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire québécois, imposant plusieurs mesures visant la réduction de la propagation. À ce jour, les mesures portent notamment sur :

- l'interdiction de tous les rassemblements intérieurs et extérieurs;
- la fermeture de la majorité des commerces et lieux publics;
- la fermeture de l'ensemble des services de garde et des établissements d'enseignement des réseaux publics et privés, jusqu'au 1er mai minimum;
- une invitation à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus de s'isoler volontairement;
- une invitation à annuler tous les voyages à l'étranger et les déplacements à l'interne de la province.

Les différentes mesures appliquées à l'échelle mondiale et locale ont rapidement entraîné un ralentissement économique.

La Ville de Montréal a également mis en place plusieurs mesures évolutives, dont :

- la fermeture de toutes ses installations (centres sportifs, culturels et communautaires et édifices municipaux);
- la fermeture des modules et aires de jeux dans tous les parcs;
- l'annonce d'un soutien financier aux entreprises et aux organismes communautaires.

Par ailleurs, la Ville assure le maintien des services essentiels (eau, collecte des ordures, services d'urgence) et poursuit les démarches administratives entourant le soutien financier

dédié aux organismes communautaires.

La Ville travaille présentement avec plusieurs autres partenaires en vue de soutenir les organismes communautaires qui continuent d'offrir des services essentiels aux populations plus démunies, dont ceux œuvrant en sécurité alimentaire ou en soutien aux personnes en situation d'itinérance. Une cellule de crise régionale - sécurité alimentaire et une cellule de crise locale - besoins communautaires ont d'ailleurs été créées afin de coordonner les efforts de chacun.

La Ville travaille également avec plusieurs partenaires pour mettre en place une série de mesures visant à fournir de l'aide aux entreprises, notamment dans les secteurs les plus fragilisés à court terme : l'économie sociale, le commerce de détail, l'industrie créative et culturelle et le tourisme.

Dans ce contexte exceptionnel de pandémie du COVID-19, qui pourrait perdurer, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite répondre rapidement, par un soutien financier d'urgence destiné aux besoins croissants des organismes communautaires du territoire. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite également soutenir la vitalité économique de ses secteurs d'emplois et de ses rues commerciales.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

### **DESCRIPTION**

La création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal, au montant de 100 000 \$, a pour objectif de fournir une aide financière temporaire et exceptionnelle selon des critères flexibles afin d'aider les populations les plus vulnérables et mettre en place des mesures de soutien au développement économique local. En collaboration avec la Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal, qui contribue également à hauteur de 100 000 \$ au Fonds, le Fonds d'urgence servira à appuyer les organismes communautaires et les petites entreprises fragilisés par la pandémie. Le fonds comprendra deux volets : un volet social destiné aux organismes communautaires et un volet économique afin de soutenir la dynamique commerciale de l'arrondissement.

#### Volet social :

Afin de connaître leurs besoins immédiats, un formulaire sera acheminé aux organismes communautaires du territoire.

Un comité sera mis en place pour analyser rapidement les demandes afin de déployer le Fonds d'urgence conformément à certaines balises administratives :

- Les activités et services essentiels soutenus doivent répondre à des besoins de première nécessité;
- Les organismes admissibles doivent être déjà connus ou soutenus par l'arrondissement.

Le Plateau souhaitant agir en complémentarité de l'aide d'urgence offerte par Centraide, les organismes susceptibles ou ayant déjà reçu un financement de ce dernier ne seront pas priorisés pour une aide supplémentaire de l'arrondissement.

#### Volet économique:

En collaboration avec les différents partenaires en développement économique, notamment les sociétés de développement commercial et en complémentarité avec la pléthore de mesures de soutien annoncées par la Ville et les gouvernements, le Fonds permettra de financer des projets visant à atténuer l'impact de la crise sanitaire sur la vitalité économique

de l'arrondissement.

Un comité sera rapidement formé pour analyser recommander des propositions de projets afin de déployer le Fonds d'urgence conformément à certaines balises administratives :

- Pertinence et réalisme du projet;
- Retombées et impacts;
- Effet structurant sur le dynamisme commercial;
- Capacité de l'organisme requérant à mener le projet;
- Cohérence avec les valeurs et les priorités de l'arrondissement;
- Appui et implication des gens d'affaires, s'il y a lieu.

Aucune aide directe à l'entreprise privée ne sera possible.

## **JUSTIFICATION**

Les mesures sanitaires visant la gestion de la pandémie de la COVID-19 ont amené plusieurs organismes communautaires à réduire leurs services directs auprès de leur clientèle. Par ailleurs, les organismes se sont vus privés d'un important nombre de bénévoles. La réduction de services de soutien essentiels pour les populations vulnérables est majeure, et plusieurs organismes font état de situations précaires.

Les personnes plus vulnérables sont affectées par :

- la fermeture ou la réduction des services de dépannage alimentaire et/ou d'hébergements d'urgence;
- la réduction de services normalement assurés par des bénévoles (exemple, transport pour des services médicaux);
- la difficulté d'avoir accès à de l'information essentielle (personnes sans téléphone / Internet, personnes allophones);
- le confinement à la maison de plusieurs employés et parents, pouvant aviver les tensions conjugales et/ou l'anxiété.

De plus, la gestion de la pandémie a un impact majeur sur la population en général :

- pertes d'emploi;
- isolement des personnes âgées;
- confinement des enfants, jeunes et leurs parents à la maison;
- anxiété face à une situation inédite, d'envergure mondiale et d'une durée inconnue.

La mise sur pied de ce Fonds par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à assurer un continuum de services aux personnes les plus vulnérables, alors qu'il y a explosion du nombre de demandes d'aide. L'arrondissement pourra répondre aux enjeux locaux, en complémentarité avec le Fonds de Centraide.

Finalement, tant les organismes en développement économique que les petites entreprises et les commerçants de l'arrondissement seront lourdement affectés par les mesures mises places dans le cadre de la pandémie. Le déploiement de projets créatifs et innovants pourrait atténuer l'impact de cette crise et, au moment opportun, relancer l'activité économique

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette action nous permet de participer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, cela nous permet de poursuivre nos engagements liés à la priorité d'intervention numéro 3, *Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé*. Nous répondons ainsi aux actions suivantes :

Action 9 : *Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion;*

Action 11 : *Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures;*

Action 13 : *Poursuivre le développement de quartiers viables.*

### **Développement social**

Cela nous permet également de contribuer à la réalisation du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

- Cette action répond aux quatre axes du Plan d'action en développement social de l'arrondissement 2019-2021 :
- Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble
- Axe 2 : Aménager un quartier à échelle humaine
- Axe 3 : Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social et communautaire
- Axe 4 : S'engager dans un partenariat social et économique

En outre, en soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au coeur des quartiers, la ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans la mesure où les organismes n'étaient pas soutenus financièrement, non seulement ils ne pourraient subvenir aux besoins immédiats des populations vulnérables, mais ils pourraient se retrouver en situation précaire qui mettrait en péril leur survie.

Le financement de certains projets permettra :

- une plus grande prise en charge par les entrepreneurs de leur développement au sein d'organismes tels que des sociétés de développement commercial ou des regroupements de gens d'affaires;
- le renforcement du pouvoir d'attraction des artères et des zones visées;
- une attraction et une fidélisation de la clientèle.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Lancement du Fonds : 25 mars 2020

- Reddition de compte sommaire : au terme de la période de crise

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne OLIVIER  
Directrice - Direction de la culture, des sports,  
des loisirs et du développement social

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-03-23

Lyne OLIVIER  
Directrice - Direction de la culture, des sports,  
des loisirs et du développement social

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques